

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 20 AOUT 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 15-DCM-DGS-088

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE VINGT AOUT à QUATORZE HEURES TRENTE, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Août 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : REMBOURSEMENT CARTE SCOLAIRE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Valérie RIALLAND à Hervé STASSINOS  
Viviane TIAR à Christian GARNIER  
Agnès BIASUTTO à Josiane SICCARDI  
Valérie AUBRY à Céline PRATI-AIGUIER  
Magali VINCENT à Jean-Marc ILLICH  
Dominique ROLLAND à Cécile GOMEZ  
Nicole VACCA à Frédéric FIORE  
Jennifer DELI à Yves PARENT

**ABSENTS** : Valérie RIALLAND – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Nicole VACCA – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI

**SECRETAIRE de SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====

**Mme Cécile GOMEZ, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis 2003, la commune du Pradet attribue une subvention de 92 € par enfant scolarisé au collège de Carqueiranne. Cette aide devait être reconduite jusqu'à la construction du collège du Pradet.

Face à la baisse brutale des dotations de l'Etat, la ville du Pradet et ses partenaires sont soumis à des contraintes financières très fortes ne permettant plus le versement de cette somme.

Malgré ce contexte, la municipalité a décidé de prolonger, pour l'année scolaire 2015/2016, l'effort d'aide aux familles en remboursant 45€ par carte de transport.

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ**

25 Voix **POUR**

5 Voix **CONTRE** (Yves PARENT - Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Nicole VACCA – Jennifer DELI)

1 **ABSTENTION** (Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :  
0 2 SEP. 2015

Publié ou notifié le :  
0 4 SEP. 2015

Le Maire,

